

d'Agriculture de l'Etat de New-York, et un des meilleurs cultivateurs de cet Etat, avait fait imprimer sur des cartes le code de réglemens suivans, dont il remettait une copie à celui qui entrerait à son service :

“ On désire que toutes les personnes employées sur cette ferme observe scrupuleusement les règles suivantes :

- “ Régularité dans les heures.
- “ Ponctualité à nettoyer et serrer les instrumens.
- “ Humanité envers tous les animaux.
- “ Propreté.
- “ Décorum dans sa conduite et sa conversation.
- “ Obéissance absolue envers le propriétaire et le surintendant.
- “ Ambition à apprendre et à exceller dans l'art de l'agriculture.

PRINCIPES D'ORDRE ET DE PROPRETÉ.

- “ 1. Faites votre ouvrage dans sa saison.
- “ 2. Faites votre ouvrage du mieux possible.
- “ 3. Procédez à votre ouvrage, au fur et à mesure qu'il avance.
- “ 4. Terminez un ouvrage avant d'en commencer un autre.
- “ 5. Laissez votre ouvrage et vos outils en bon ordre.
- “ 6. Lorsque vous laissez votre ouvrage, nettoyez bien vos outils.
- “ 7. Chaque soir, placez à sa place chaque outil et instrument.”—*Du Maine Farmer.*

Quelques préceptes d'économie

Veillez sur vos dépenses. Quel que soit votre revenu, si vos dépenses l'excèdent, vous serez toujours pauvre. Il est moins difficile de gagner beaucoup d'argent, que de savoir le conserver.

Les menues dépenses, semblables aux souris dans une grange quand elles y sont en nombre, font de grands ravages, et un baril est bientôt vide de son contenu, lors même que le robinet n'en laisserait échapper qu'une goutte à la minute.

Etes-vous résolu d'économiser, commencez par votre bouche, car c'est une exigeante qui vous ruinerait à la fin. La cruche à bière est aussi dure d'entretien.

En toutes choses tenez-vous dans les bornes prescrites par la prudence. N'étendez jamais les jambes plus loin que vos couvertures; sinon, le froid vous saisira vite. Pour vos habits, choisissez des tissus chauds et durables, et non des étoffes brillantes mais qui ne durent pas.

Un fou peut gagner de l'argent, mais l'homme sensé sait seul le dépenser sagement; et il est plus facile de faire construire deux cheminées que d'en employer constamment une seule.

Si vous dépensez toujours en aveugle, il ne restera rien pour la banque d'épargne. Soyez frugal et travaillez rudement tandis que vous êtes jeunes, si vous voulez avoir le loisir de vous reposer sur vos vieux jours.—*Gazette de Sorel.*

Petite Chronique

Le Conseil Agricole a adopté à l'unanimité le projet de M. Bonnemant, pour l'établissement d'un haras national. Un bill va être présenté dans la présente session, dans ce sens. Cette sage mesure contribuera à doter le Canada de chevaux de prix et la proximité de l'immense marché des Etats-Unis en fera une source de richesses pour nos cultivateurs. M. Bonnemant a droit aux félicitations du pays pour sa louable initiative et le Conseil Agricole pour l'esprit pratique avec lequel il est décidé à traiter les questions qui intéressent le plus l'avenir du pays.

Beurre.—Absence complète de transactions. Nous baissons les cotes de deux centins par lb. sur les meilleures qualités.

L'inspection obligatoire du beurre fait du progrès dans la Province d'Ontario.

Dans plusieurs localités, le beurre est offert sur les marchés qu'après inspection par des personnes compétentes.

TABAC CANADIEN.—Nous devons signaler à nos lecteurs un

essai qui vient de faire une maison de Montréal et dont nous rendrons compte aussitôt que le résultat sera connu. Nous voulons parler d'une consignation de tabac canadien en feuille en Allemagne, dans le but de savoir si cet article cultivé en Canada peut trouver un marché avantageux en Europe. Si le résultat de cet essai est satisfaisant, nos cultivateurs pourront se livrer à la culture du tabac sur une grande échelle. C'est la première fois que du tabac canadien est expédié en Europe du port de Montréal.—*Négociant Canadien.*

Vente d'animaux à Ste. Anne.—M. Benoit, agent de la Station de Ste. Anne, nous informe que, depuis le 1er juin au 12 novembre, il a été expédié de la Station de Ste. Anne 16 chevaux, 34 bêtes à cornes et 1,557 moutons. Ce chiffre est considérable si l'on note qu'il se fait aussi à Ste. Anne une grande consommation de viande tant au Collège, au Couvent que dans le village.

— Un de nos riches cultivateurs, M. Benjamin Larochelle, a récolté sur deux arpents de terre 3,000 minots de navets, lesquels vendus à 2 chelins, lui rapporteront le joli bénéfice de \$1,200. Joli salaire, n'est-ce pas? sans compter les autres revenus de sa terre: voilà ce que c'est qu'une culture bien soignée et appropriée. Il s'est fait à Sorel, cette année, un commerce pour au-delà de \$7,000 sur les *attacas*.—*Gazette de Sorel.*

RECETTES

Remède contre les poisons

Si le poison brûle la gorge et agit violemment dans l'estomac, faites prendre un verre d'huile d'olive ou de beurre fondu avec du lard, et cinq minutes après, un autre verre d'eau chaude, dans lequel on mélange une cuillerée à café de moutarde et de sel. L'huile arrête l'action caritative du poison, et l'eau chaude, avec de la moutarde et du sel, produit le vomissement.

Si le poison ne brûle point la gorge et ne trouble pas l'estomac, mais produit la malaise, éblouissement, le sommeil, la faiblesse générale, faites prendre trois blancs d'œufs battus dans un grand verre de café très-chargé, et cinq minutes après le vomitif ci-dessus, c'est-à-dire un verre d'eau chaude avec une cuillerée à café de moutarde et de sel.

Avec l'emploi fait à temps de ces remèdes on peut neutraliser les effets de toutes espèces de poison.

Ces remèdes sont à la portée de tout le monde et n'offrent par eux-mêmes aucun danger.

Il faut bien remarquer que cette recette n'est donnée que pour arrêter les funestes effets du poison, et qu'il faut toujours appeler un médecin lorsque le cas est grave, ce qui arrive presque toujours. Son remède est très-nuile, mais ne dispense pas des secours de l'homme de l'art.—*Revue d'économie rurale.*

Moyen pour soulager les douleurs

Pour soulager et quelquefois même guérir les douleurs, surtout celles provenant d'un refroidissement, il faut faire un mélange en parties égales d'alcool et d'essence de térébenthine; on frictionne longuement avec ce mélange les parties souffrantes.



DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 15 Nov. 1872.

L'ÉCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.